



- Frais médicaux illimités et sans franchise
- Tiers payant généralisé
- Reconnu par les universités

À PARTIR DE :

150 €

/mois

CONTRAT ACCEPTÉ OU REMBOURSÉ

Seul contrat qui répond aux critères de sélection des universités américaines et approuvé par les plus exigeantes d'entre elles.

Cette couverture la plus complète du marché présente une réelle économie vis à vis de l'offre proposée par l'établissement

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
12 MOIS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

JEUNE, ÉTUDIANT

DESTINATION

USA ET CANADA

LIMITE D'ÂGE

AVANT 40 ANS

GARANTIES



• Aucun questionnaire
médical préalable.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS
COTISATION

Par personne

150 € / mois

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

FRAISMÉDICAUX EN FRANCE : à partir de 210 €

Extension de la garantie jusqu'à 90 jours en cas de retour temporaire et/ou définitif.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

GARANTIE INTERRUPTION D'ÉTUDES : à partir de 180€

Remboursement des frais d'études non effectuées jusqu'à 15.000€.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 2.000 € par assuré, franchise 15 €. Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie. 	
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Illimités	
	EN CAS D'HOSPITALISATION <i>(APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</i>	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels	
	HORS HOSPITALISATION	Remboursement 100 % des frais réels	
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	Remboursement 100 % des frais réels . Max. 300 €	
	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE <i>PLAFONNÉS SUR LA BASE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE</i>	<ul style="list-style-type: none"> Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € Maximum hors hospitalisation : 15.000 € 	
	PRESTATIONS ADDITIONNELLES <ul style="list-style-type: none"> COUVERTURE MÉDICALE ÉTENDUE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE EN CAS D'HOSPITALISATION 	30 €/jour, maximum 365 jours	
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS <i>(INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)</i>	Frais réels	
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels	
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels	
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels	
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels	
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT <i>ET DES FRAIS DESÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE</i>	Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 € 	
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 € 	
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS <i>ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DESÉJOUR</i>	Billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 € 	
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour	
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €	
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €	
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Max./assuré : 5.000 € ou 25.000 € par événement	
	 INCIDENT VOYAGE	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
		TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €	
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 €, franchise 30%	
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> Maximum dommages corporels : 4.500.000 € Maximum dommages matériels : 450.000 € Franchise par sinistre 80 € 	
	RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE <i>INCENDIE, EXPLOSION, DÉGATS DES EAUX</i>	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 100.000 € Franchise par sinistre 80 € 	